

# TUTORAT D'ACCOMPAGNEMENT des maternelles par les 6<sup>èmes</sup>

**Le tutorat est une action de citoyenneté**

	<b>Son principe</b>	<b>Ses Objectifs</b>
<b>Les règles du jeu</b>	Le tutorat est basé sur le volontariat des élèves de 6 <sup>ème</sup> Le tuteur s'engage pour un temps déterminé. Il s'engage également personnellement et ne peut être remplacé par un camarade.	Respecter un engagement.
<b>La forme du tutorat</b>	Le tutorat est un engagement. Il doit être régulier : les tuteurs sont volontaires pour une période déterminée dont ils ont pris connaissance avec leur responsable de niveau.	Etre régulier et ponctuel.
<b>Les enfants tuteurs</b>	Tous les élèves de 6 <sup>ème</sup> peuvent devenir tuteurs. 4 filles ou garçons maximum.	Aider. Donner de son temps.
<b>Pour qui ?</b>	Accompagner les PS (petites sections de maternelle) de la sortie de la cantine à la salle de sieste.	Rassurer.
<b>Fréquence du tutorat</b>	4 jours par semaine. Durée maximale d'un tutorat : 6 semaines	
<b>Actions du tuteur</b>	Le tuteur doit accompagner les élèves de PS pendant leur transfert de la cantine à la salle de sieste. Le tuteur sera chargé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'encadrer les enfants.</li> <li>- de veiller à ce qu'aucun enfant ne se perde au milieu des « grands ».</li> <li>- d'aider à les installer dans leur lit.</li> <li>- de les rassurer.</li> </ul>	Faire preuve d'imagination.  Apprendre la patience.  Respecter l'autre.
<b>Les difficultés rencontrées</b>	Lassitude des tuteurs au fil des semaines.	

**INSCRIPTION :**

NOM/ PRENOM/ CLASSE : .....

JOUR CHOISI .....

JE VOUDRAIS ETRE AVEC .....